



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/AC.25/2004/2  
10 février 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**Forum régional sur l'application des  
objectifs du développement durable**

Genève, 15 et 16 janvier 2004

**RAPPORT DU FORUM RÉGIONAL SUR L'APPLICATION  
DES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Document établi par le secrétariat**

1. Le premier Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable dans la région de la CEE s'est tenu à Genève, les 15 et 16 janvier 2004, comme suite à une décision prise par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe lors de la réunion informelle spéciale qu'elle avait tenue le 2 septembre 2003. Le Forum avait pour mission de procéder à une évaluation de la situation en ce qui concerne l'eau, l'assainissement, les établissements humains et les questions intersectorielles connexes dans la région et d'en rendre compte à la douzième session de la Commission du développement durable de l'ONU, programmée du 16 au 30 avril 2004. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre de la première année, consacrée à l'examen du cycle d'application biennal de la Commission du développement durable. Près de 300 personnes représentant des gouvernements, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des entités du secteur privé ont pris part au Forum.

2. Des représentants des 46 États membres de la CEE énumérés ci-après ont participé au Forum: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne,

Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turquie. Le Saint-Siège était représenté. La Commission européenne était également représentée.

3. Le secrétariat de la réunion a été assuré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

4. Les unités administratives du Secrétariat de l'ONU et les institutions spécialisées du système des Nations Unies énumérées ci-après ont participé au Forum: Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat, Bureau de Genève), Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation mondiale de la santé (OMS) et Banque mondiale. Le Conseil des ministres des pays nordiques et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) étaient également représentés.

5. Les organisations non gouvernementales et organisations du secteur privé énumérées ci-après étaient représentées: Association «For Sustainable Human Development» (Arménie), Eco-Accord Centre for Environment and Sustainable Development, ECORES (Azerbaïdjan), ECO-Forum européen, Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS), Green Don, Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), Institut international du développement durable (IIDD), Organisation internationale de normalisation (ISO), International Rainwater Harvesting Alliance (IRHA), Northern Alliance for Sustainability (ANPED), Norwegian Forum for Development and Environment (ForUM), Public Services International (PSI), Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale, Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, Université «Tor Vergata» (Italie), Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (CCAEA), Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Fonds mondial pour la nature (international), et Youth Association for Habitat and Agenda 21 (Turquie).

6. Le Forum a été présidé par M<sup>me</sup> Margaret Beckett (Royaume-Uni), Ministre d'État de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales. Trois Vice-Présidents ont été élus: M. Zaal Lomtadze (Géorgie), Ministre de l'environnement; M. Philippe Roch (Suisse), Secrétaire d'État, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage; et M<sup>me</sup> Elena Szolgayova (Slovaquie), Haut Conseiller auprès du Secrétaire d'État, Ministère de la construction et du développement régional.

7. La Secrétaire exécutive de la CEE, M<sup>me</sup> Brigita Schmögnerová, a prononcé l'allocation d'ouverture. M. Børge Brende (Norvège), Ministre de l'environnement et Président de la Commission du développement durable de l'ONU, a prononcé l'allocation liminaire.

8. Les trois premières séances du Forum ont été axées sur les trois questions de fond à l'étude, à savoir les établissements humains, l'eau et l'assainissement, et comportaient des tables rondes auxquelles ont participé un grand nombre d'intéressés.

9. La table ronde consacrée aux établissements humains a été présidée par M<sup>me</sup> Elena Szolgayova. Les intervenants étaient les suivants: M. Kamo Khachatryan (Arménie), Ministère du développement urbain; M. Wolfgang Forster (Autriche), municipalité de Vienne;

M. Martti Lujanen (Finlande), Ministère de l'environnement; M. Denys Gauer (France), Ambassadeur délégué à l'environnement; M<sup>me</sup> Mihaela Al-Bashtawi (Roumanie), Ministère des transports, de la construction et du tourisme; M<sup>me</sup> Beate Weber (Allemagne), maire d'Heidelberg et représentante de l'ICLEI; et M. Stephen Duckworth, représentant du CECODHAS.

10. La table ronde sur l'eau a été présidée par M. Philippe Roch. Les intervenants étaient les suivants: M. Joergen Bjelskou (Danemark), Ministère de l'environnement, M. Ton Boon von Ochsée (Pays-Bas), Ambassadeur pour le développement durable, Ministère des affaires étrangères; M. Czeslaw Wieckowski (Pologne), Ministère de l'environnement; M. Vassily Nebenzia (Fédération de Russie), Ministère des affaires étrangères; M. Komil Usmonov (Tadjikistan), Ministère de la protection de la nature; M. Carl Mitchell (États-Unis), Agence des États-Unis pour le développement international; M. Claus Sørensen (Commission européenne), Direction générale des relations extérieures; M<sup>me</sup> Olga Ponizova, ECO-Forum européen; et M. Jack Moss, Conseil mondial des entreprises pour le développement durable.

11. La table ronde sur l'assainissement a été présidée par M. Zaal Lomtadze. Les intervenants étaient les suivants: M<sup>me</sup> Olga Kupkova (République tchèque), Institut national de santé publique; M<sup>me</sup> Dagmara Berbalk (Allemagne), Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire; M. Tibor Farago (Hongrie), Ministère de l'environnement et de l'eau; M. Mihai Vieru (République de Moldova), Ministère de l'écologie, de la construction et du développement territorial; M<sup>me</sup> Oral Ataniyazova, Centre PERZENT, Ouzbékistan; et M. Gourisankar Ghosh, CCAEA.

12. Lors de la 4<sup>e</sup> séance, présidée par M<sup>me</sup> Margaret Beckett, les participants ont passé en revue les rapports entre les questions à l'étude ainsi que leurs liens avec d'autres problèmes intersectoriels tels que les modes de financement, de production et de consommation, la gouvernance, la pauvreté et l'information aux fins de la prise de décisions.

13. Au cours de la réunion, un certain nombre de représentants ont fait état d'exemples de bonnes pratiques mises en œuvre dans leur pays en matière d'établissements humains, d'eau et d'assainissement, ainsi que de développement durable,

14. Les participants ont décidé que la Présidente communiquerait à la Commission du développement durable son résumé des débats, lequel est publié sous la cote ECE/AC.25/2004/3.

## Annexe

### **EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES EN CE QUI CONCERNE LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT**

1. Lors du Forum régional de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable (15 et 16 janvier 2004), plusieurs participants ont fait état de quelques-unes de leurs bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des établissements humains, de l'eau et de l'assainissement. Les exemples ci-après sont tirés directement des déclarations des participants. Le fait qu'ils soient inclus dans le présent document n'indique pas que les pratiques en question revêtent un caractère prioritaire ni qu'elles ont été débattues ou adoptées au cours de la réunion.

#### **I. ÉTABLISSEMENTS HUMAINS**

2. Un certain nombre de bonnes pratiques en vigueur dans le domaine des établissements humains dans les États membre de la CEE ont été présentées lors du Forum. Plus de 5 000 initiatives locales s'inspirant d'Action 21 ont été prises en Europe. En général, elles font une large place aux partenariats avec les entreprises et la société civile.

3. Dans toute la région de la CEE, la rénovation urbaine a beaucoup gagné en importance. Les pays ont expérimenté divers types de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la rénovation des centres-villes, la création de quartiers culturels et des projets de réaménagement d'entrepôts et de zones portuaires. La recherche de stratégies efficaces de rénovation urbaine permettant de créer des emplois, de reconverter les friches industrielles et de faciliter l'investissement et l'amélioration des infrastructures existantes a encouragé la mise au point de nouveaux modèles d'aménagement.

4. La politique urbaine et les politiques en matière de planification dans les pays de la CEE ont été influencées par le modèle de la ville compacte. De nombreuses politiques d'aménagement nationales visent à panacher davantage les utilisations des sols afin de créer un environnement urbain culturellement plus diversifié, économiquement dynamique et socialement équitable. Six exemples précis de bonnes pratiques en matière de rénovation urbaine sont actuellement examinés par le CECODHAS. Tous les exemples de bonnes pratiques réussies font appel à une planification conjointe et à la mise en commun de ressources financières s'appuyant sur des partenariats entre les secteurs public, privé et bénévole, y compris les propriétaires sociaux, les autorités locales, les associations de logement, les promoteurs privés, les collectivités locales, les entreprises de construction, les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les entreprises privées. En Finlande, le modèle de la ville compacte a permis de réaliser des économies d'énergie importantes.

5. Bon nombre de pays de la région adoptent une approche globale et intégrée des établissements humains. En Arménie, après le tremblement de terre de 1988, les autorités centrales et locales, en collaboration avec les donateurs et les ONG, se sont attachées à promouvoir un aménagement urbain orienté non seulement vers des constructions nouvelles et de rénovation des bâtiments et des infrastructures, mais aussi vers l'aménagement d'espaces verts, le développement institutionnel, la prise en compte des problèmes sociaux et la création de nouveaux emplois. La Belgique, entre autres, accorde une très grande importance aux aspects

sociaux des établissements humains, et notamment à ce que soit garanti le droit fondamental à des services et à une infrastructure de logement; elle prête beaucoup d'attention à la revitalisation des quartiers anciens dans les villes et les grandes agglomérations. L'Union européenne est en train de mettre au point une stratégie thématique de l'environnement urbain dont l'élaboration devrait s'achever en 2005.

6. Il est courant dans la plupart des pays d'intégrer la politique des transports et l'aménagement du territoire. Parmi les exemples d'intégration réussie de l'aménagement des sols et des politiques de transport, on peut citer la structure en doigts de Copenhague, l'aménagement intégré de l'agglomération de Stuttgart (Allemagne) ou la politique de stationnement ABC aux Pays-Bas. Aux États-Unis, les approches adoptées en matière d'aménagement par Portland et Seattle sont fréquemment citées en exemple.

7. Bon nombre de pays envisagent de mettre sur pied des groupements entre plusieurs acteurs en vue de l'adoption de décisions en matière d'établissements humains. La Suède a créé une instance consultative environnementale chargée d'orienter les décisions des pouvoirs publics touchant les travaux de construction et le cadre de vie. Cette instance rassemble des sociétés de gestion immobilière, des promoteurs, des entrepreneurs, des architectes et des consultants, des fournisseurs, des banques et des sociétés d'assurance, des sociétés de télécommunication et trois municipalités, qui se sont entendus sur une politique du développement durable jusqu'en 2025 assortie d'objectifs et de stratégies à moyen et à long terme. En 2003, un accord sur des mesures tendant à créer un secteur du bâtiment durable a été signé entre le Gouvernement suédois, 32 sociétés, 4 municipalités et 1 organisme public.

8. Le Royaume-Uni a constitué une équipe spéciale de haut niveau comprenant des constructeurs, des promoteurs et des conseillers en environnement en vue d'étudier les modalités d'une collaboration entre les entreprises et les pouvoirs publics qui viserait à promouvoir un développement durable en rendant les bâtiments nouveaux et existants davantage compatibles avec la protection de l'environnement et en améliorant les performances dans le domaine de l'eau, de l'énergie, de la gestion des déchets et des matériaux de construction comme le bois. En Belgique, c'est par le biais des pactes environnementaux municipaux qu'une collaboration s'instaure avec les villes, les municipalités et les régions pour mettre en œuvre des politiques de développement durable.

9. À Vienne, les nouveaux logements subventionnés font maintenant l'objet d'un concours entre promoteurs, ces derniers étant appelés à proposer un produit complet qui comprend des plans, des mesures écologiques et des estimations financières précises, et leurs projets respectifs sont jugés par un jury interdisciplinaire en fonction d'un système complexe d'attribution de points. Cette expérience a permis d'améliorer la planification, de réduire la consommation d'énergie et d'abaisser les prix de la construction. La ville de Vienne a également établi un programme de logement expérimental visant à construire des cités d'habitation thématiques, par exemple: cités sans voitures, à chauffage solaire ou utilisant de l'eau chaude thermale pour le chauffage.

10. La Roumanie suit une approche globale s'articulant autour de plusieurs programmes répondant aux besoins en matière de logement, notamment un programme de mise à disposition de logements locatifs en faveur des jeunes qui est passé en revue chaque année par des comités

sociaux et soumis aux conseils municipaux. L'Albanie a entamé une réforme du secteur du logement en 2001, notamment en établissant les fondements juridiques nécessaires pour aider les groupes de personnes démunies et vulnérables à avoir accès aux logements sociaux; en instaurant des partenariats avec le secteur privé afin de favoriser la fourniture de logements et de prêts à un coût raisonnable; en mettant en place le cadre juridique voulu pour encourager les programmes de rénovation urbaine ainsi que de gestion et d'entretien des logements en copropriété. La Pologne a approuvé récemment un plan d'action pour la construction de logements temporaires en faveur des ménages qui sont sans abri ou menacés de l'être.

11. Le financement des établissements humains est un aspect essentiel de leur succès. Les instruments économiques, notamment les politiques de tarification, sont l'une des sources de financement possibles. La Finlande, par exemple, a recours aux instruments suivants pour encourager des systèmes de transport urbain compatibles avec la protection de l'environnement: institution de péages, paiement de redevances fixes par les propriétaires de voiture, redevances sur le carburant et taxes de stationnement. La plupart des logements subventionnés aux États-Unis reposent sur des formules de partenariat créatives avec le secteur privé, le gouvernement fédéral offrant pour sa part une assurance hypothécaire, des coupons d'aide aux locataires, des crédits d'impôt, la prise en charge d'un déficit de financement ou d'autres incitations financières.

12. Les initiatives financières novatrices représentent une autre source de financement. On peut citer, notamment, le renforcement des partenariats entre le secteur public et le secteur privé qu'illustre le projet de partenariats public/privé pour l'environnement urbain, géré par le PNUD et financé par le Royaume-Uni. Une autre initiative de même nature au Royaume-Uni est le mécanisme communautaire de financement des infrastructures. Il s'agit d'un sous-programme de l'Alliance des villes, une association mondiale de villes s'efforçant d'assainir les taudis et les bidonvilles grâce au financement qu'accordent 10 États membres de la CEE. Le Royaume-Uni, dans le but de faciliter la mobilisation de capitaux nationaux, a également lancé récemment GuarantCo, un service de crédit garanti en monnaie locale financé par un groupement de donateurs rassemblés au sein du Private Infrastructure Development Group (Groupe privé pour le développement des infrastructures).

13. Aux États-Unis, la nouvelle autorité de crédit au développement de l'USAID s'attache à garantir partiellement les risques de financement du développement par le biais de garanties d'emprunt, de garanties d'exécution et d'autres formules analogues, ce qui permet aux bailleurs de fonds étrangers de prendre en charge des projets qui n'auraient pas pu être financés autrement, par exemple dans les domaines de l'eau, des eaux usées, des déchets solides et des transports.

14. Au cours des années 90, la Suède a mis en place un programme d'investissements locaux, par l'intermédiaire duquel des fonds sont acheminés vers les municipalités pour entreprendre des investissements spéciaux tendant à améliorer leur viabilité écologique.

15. Les partenariats offrent un autre moyen non seulement d'élargir les possibilités de financement mais aussi d'échanger des données sur les bonnes pratiques, le savoir-faire et la formation. En 1994, la République tchèque a créé une association appelée «Pour des villes saines» qui comptait au départ 11 villes et actuellement 30 municipalités représentant au total plus d'un million d'habitants. L'ANPED mène un certain nombre d'activités tendant à soutenir

la participation du public et à mettre en commun des données d'expérience, des connaissances et des compétences sur les pratiques optimales permettant de promouvoir, au niveau local le développement durable, la participation du public et l'engagement communautaire. Au Canada, par le biais de l'Initiative pour des villes durables, les administrations locales et entreprises privées canadiennes nouent des partenariats avec les administrations locales de villes de pays en développement et de pays en transition.

16. Le Programme européen pour des villes durable et les programmes Interreg II et III ont démontré que la constitution de réseaux et le partage de connaissances entre les autorités locales peuvent aider à réaliser un développement durable. La Belgique attache une grande importance à la coopération transfrontière entre les autorités locales. Sa coopération «de ville à ville» stimule le développement d'initiatives locales s'inspirant d'Action 21 et un processus d'apprentissage mutuel entre municipalités du Nord et du Sud.

14. Au cours des années 90, la Suède a mis en place un programme d'investissements locaux, par la filière duquel des fonds sont affectés aux municipalités pour leur permettre d'entreprendre des investissements spéciaux destinés à améliorer leur durabilité écologique.

15. Les partenariats offrent un autre moyen non seulement d'élargir les possibilités de financement mais aussi d'échanger des renseignements sur les bonnes pratiques, le savoir-faire et la formation. En 1994, la République tchèque a créé une association appelée «Pour des villes saines» qui comptait au départ 11 villes et qui englobe à présent 30 municipalités représentant au total plus d'un million d'habitants. L'ANPED entreprend un certain nombre d'activités tendant à soutenir la participation du public et à mettre en commun des données d'expérience, des connaissances et des compétences sur les pratiques optimales permettant de promouvoir, au niveau local le développement durable, la participation du public et l'engagement communautaire. Au Canada, par le biais de l'Initiative pour des villes durables, les administrations locales et entreprises privées canadiennes nouent des relations de partenariat avec des administrations municipales de pays en développement et de pays en transition.

16. Le Programme européen pour des villes durables et les programmes Interreg II et III ont démontré que la constitution de réseaux et le partage de connaissances entre les autorités locales peuvent aider à réaliser un développement durable. La Belgique attache une grande importance à la coopération transfrontière entre autorités locales. Sa coopération «de ville à ville» stimule le développement d'initiatives locales s'inspirant d'Action 21 et un processus d'apprentissage mutuel entre municipalités du Nord et du Sud.

## II. EAU

17. Les objectifs de développement pour le millénaire dans le domaine de l'eau ne peuvent être réalisés qu'à travers une approche intégrée de la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Un progrès important dans ce sens est l'adoption de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne dans laquelle sont énoncés les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, notamment une vision globale de la protection de l'eau reposant sur le bassin hydrographique, la participation de tous les acteurs intéressés et l'emploi d'instruments économiques.

18. Bon nombre de lois adoptées récemment dans les pays non membres de l'Union européenne s'appuient sur une approche semblable. Par exemple, la révision de la loi sur l'eau de la Fédération de Russie sera fortement axée sur la gestion décentralisée à l'échelle des bassins hydrographiques, et sur les relations réciproques entre les décideurs, les consommateurs d'eau et le grand public. Aux États-Unis et au Canada, la législation a mis l'accent sur la conservation des ressources en eau et ces deux pays ont élaboré des directives à l'intention des municipalités, des ménages et des industries concernant une utilisation efficace de l'eau et les économies d'eau. Par ailleurs, ils sont passés d'une approche programme par programme, source par source et polluant par polluant, à des stratégies plus globales par bassin hydrographique, qui accorde une importance égale à la protection des eaux saines et à l'assainissement des eaux polluées.

19. On veille de plus en plus à recourir à des techniques de gestion pour préserver l'eau dans le secteur agricole et maximiser la productivité pour chaque goutte d'eau. Les pays occidentaux et les pays d'Asie centrale collaborent en vue de mettre au point des stratégies appropriées de gestion de l'eau et des sols à cet effet. Des expériences menées avec la participation des utilisateurs finals par le biais d'associations d'usagers de l'eau ont abouti à des résultats prometteurs, notamment en Turquie et en Asie centrale. Certains pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, comprenant que le meilleur moyen d'utiliser les ressources en eau avec le maximum d'efficacité est d'en confier la gestion au niveau approprié le plus bas possible, ont prévu, dans le cadre d'une révision de leur législation, des programmes destinés à promouvoir la création d'associations d'usagers de l'irrigation et le renforcement de leurs capacités.

20. La gestion des bassins hydrographiques exige une coordination des efforts nationaux lorsqu'il s'agit de masses d'eau transfrontières. La région de la CEE a acquis une expérience considérable de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau, également grâce à la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. La décision récente de la Réunion des parties visant à ouvrir la Convention à l'adhésion de pays non membres de la CEE permettra de faire profiter d'autres régions de cette expérience positive et de promouvoir la coopération à l'échelle des bassins hydrographiques dans le monde entier, en particulier avec les pays voisins de la région de la CEE. Bon nombre de projets visant à propager les enseignements tirés de la coopération dans le domaine de l'eau à l'échelle européenne ont été mis au point, notamment l'accord de jumelage entre la Commission internationale pour la protection du Rhin et la commission pour le Rio de la Plata.

21. Plusieurs processus de coopération sous-régionale ont été mis en place pour trouver des approches et solutions communes là où se posent des problèmes communs. On peut citer comme exemple le projet relatif à la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau intéressant les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, qui a été entrepris par la CEE, le Bureau régional du PNUE pour l'Europe, le Ministère des ressources naturelles de la Fédération de Russie, l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement et l'Agence des évaluations de l'environnement «Ecoterra». Un autre exemple de coopération de cette nature est l'accord entre les Gouvernements des pays d'Asie centrale visant à créer des groupements transfrontières qui traiteraient des questions relatives à l'eau, à l'énergie, à l'agriculture et au transport.

22. Les pays membres de la CEE ont pris de nombreuses mesures et initiatives pour lutter contre les inondations. Un exemple récent est le document définissant des pratiques optimales en matière de prévention des inondations, de protection contre les inondations et d'atténuation



de leurs effets, qui constitue une mise à jour des directives de la CEE sur la prévention durable des inondations (MP.WAT/2000/7). Le document en question, mis au point à l'initiative de l'Union européenne, des pays candidats à l'adhésion, de la Norvège et de la Suisse, vise à décrire les mesures et les pratiques optimales à mettre en œuvre pour prévenir les effets négatifs des inondations sur la santé et la sécurité des personnes, sur les biens de valeur et sur les milieux aquatique et terrestre, pour s'en protéger ou pour les atténuer.

23. La mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau et la réalisation des objectifs en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement exigent des investissements considérables et des mécanismes de financement appropriés pour mobiliser les ressources financières nationales et attirer les investissements privés. Un exemple de réussite est, aux États-Unis, le Fonds d'État autorenewable destiné à financer les investissements des administrations locales et du secteur privé consacrés aux domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi qu'à d'autres infrastructures, les sommes remboursées étant reversées directement dans le fonds autorenewable pour pouvoir être de nouveau prêtées ultérieurement. Compte tenu du succès de ce mécanisme au plan national, les États-Unis ont mis en place des fonds autorenewables ou ont soutenu la création de tels fonds dans le but de financer des projets environnementaux dans d'autres pays. Au titre de son initiative de mise en commun des ressources communautaires, l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis noue des relations de partenariat avec des groupes communautaires locaux en vue d'entreprendre, au niveau des villages, des programmes d'exploitation des ressources en eau financièrement viables avec des tarifs auto-imposés fixés par les comités locaux de gestion de l'eau.

24. Le financement interne, à l'aide de redevances versées par les utilisateurs, d'autres instruments économiques et des fonds nationaux, occupe une place importante. La Pologne a créé à la fois un fonds national pour la protection de l'environnement et la gestion de l'eau et des fonds provinciaux pour l'environnement, et elle a fixé des tarifs plus réalistes pour la consommation d'eau et l'évacuation des eaux usées. La combinaison de ces mesures a permis au Ministère de disposer d'instruments efficaces pour dissocier la croissance industrielle et la gestion municipale de l'eau d'une surexploitation des ressources en eau. En Suisse, le canton de Berne a mis en place des mécanismes permettant d'indemniser les agriculteurs qui ont pâti de l'établissement d'une zone tampon le long de la rivière Lyssbach dans le but de réduire les quantités de nitrates et de phosphore qui se déversent dans les eaux.

25. Le secteur privé joue un rôle important dans la gestion des ressources en eau, non seulement de par ses investissements dans le domaine de l'infrastructure mais aussi en raison de la contribution qu'il peut apporter à la protection des ressources en eau. Il prend part, par exemple, à la réduction de la pollution, comme en témoignent les accords volontaires signés par les fabricants de détergents de la République tchèque dont l'objet est d'éliminer les détergents contenant des phosphates du marché tchèque d'ici 2005.

26. La formation et l'éducation jouent un rôle fondamental dans la gestion durable des ressources en eau et de nombreux pays européens y ont consacré des ressources importantes dans le cadre de leurs projets de coopération internationale. Par exemple, l'Office international de l'eau, association française à but non lucratif, soutient la création de centres de formation dans de nombreux pays. La sensibilisation aux problèmes fait partie intégrante du processus d'éducation. Un bon exemple en la matière est la campagne menée par le Gouvernement de

la Région flamande sur le thème «Chaque goutte d'eau compte» dans le but d'informer tous les consommateurs d'eau sur la manière de protéger les ressources en eau et de réduire autant que possible leur consommation.

27. Le point commun que constitue pour des pays voisins leur dépendance à l'égard des mêmes ressources en eau peut jouer le rôle de moteur de la coopération, même dans les régions où il est difficile d'instaurer un dialogue sur d'autres plans. Plusieurs projets de coopération lancés dans le bassin hydrographique de la Kura entre l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, notamment celui qui est financé par l'Allemagne, montrent à quel point la gestion des ressources en eau peut être un instrument de règlement des conflits et de stabilité politique.

28. Lors du Sommet mondial pour le développement durable, l'Union européenne, en collaboration avec les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, ont mis sur pied un partenariat dans le but de mettre en œuvre les aspects relatifs à l'eau du Plan d'application de Johannesburg, c'est-à-dire les objectifs fixés pour 2015 dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement et l'objectif établi pour 2005 en ce qui concerne les plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau. Ce partenariat a été adopté à Kiev lors de la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

### III. ASSAINISSEMENT

29. La réutilisation des eaux usées fait l'objet d'une grande attention dans la région. Par exemple, en 2003, l'Italie a adopté un décret relatif à la réutilisation des eaux usées. Ce décret stipule que les eaux usées seront épurées pour satisfaire à des exigences précises en matière d'environnement ainsi qu'à des normes chimiques, physiques et microbiologiques et seront ensuite réutilisables dans l'agriculture, dans l'industrie et à certaines autres fins (nettoyage des rues, systèmes de chauffage et de climatisation). Ces mesures, tout en garantissant la sécurité environnementale et sanitaire, permettraient de répondre à plus de 29 % des besoins en eau dans l'agriculture.

30. Certains pays, notamment l'Allemagne et la Suède, préconisent une approche écologique de l'assainissement comme solution envisageable aux problèmes causés par les systèmes d'assainissement traditionnels. Idéalement, les systèmes d'assainissement écologiques permettent de récupérer la totalité des substances nutritives provenant des matières fécales, de l'urine et des eaux grises, et d'en faire ainsi profiter l'agriculture tout en réduisant autant que possible la pollution de l'eau. Ils doivent également assurer une utilisation parcimonieuse de l'eau et sa réutilisation maximale, notamment à des fins d'irrigation. Il s'agit d'un moyen important de parvenir à des modes de consommation et de production durables, qui peut contribuer à améliorer la protection de la santé et la sécurité alimentaire ainsi qu'à mettre en place des activités productrices de revenus, en particulier si ces méthodes d'assainissement sont associées à la collecte des eaux de pluie.

31. Bon nombre de pays introduisent également des méthodes novatrices de traitement des eaux usées. L'Allemagne a construit 8 000 stations d'épuration biologique des eaux usées dans le secteur municipal et ses installations industrielles assurent le traitement intensif des eaux usées, assorti de mesures internes complémentaires. La Hongrie a introduit un programme complémentaire de réseaux individuels d'épuration des eaux usées pour certaines zones rurales où les réseaux de collecte et de traitement des eaux usées ne sont pas compatibles avec la

protection de l'environnement. Ce pays a en outre adopté récemment un programme national de mise en œuvre visant à développer l'épuration des eaux usées dans les agglomérations, aux termes duquel toutes les communes de plus de 10 000 habitants devront être équipées d'ici 2008 d'installations adéquates de collecte des eaux usées

32. Dans le cadre d'un partenariat public/privé avec la société mondiale de réassurance SwissRe, la Suisse facilite un dialogue entre les parties intéressées dans le but d'élaborer un code de conduite qui régirait la participation du secteur privé aux services tant d'assainissement que d'approvisionnement en eau. L'application du code devrait se traduire par un dialogue organisé au niveau des décideurs en ce qui concerne les valeurs fondamentales (comme la santé, l'environnement, les droits de l'homme, la bonne gouvernance), les principes clés, et les rôles et responsabilités des divers partenaires intervenant dans le secteur de l'eau. Pour améliorer l'hygiène, la Suisse envisage aussi de contribuer à un nouvel effort tendant à mettre en lumière l'important potentiel de l'initiative de «lavage des mains» adoptée par le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (CCA EA), la Banque mondiale et divers pays en développement, avec la collaboration de l'industrie du savon. En Suède, l'application systématique de redevances couvrant l'utilisation de services a permis de financer les investissements consacrés aux technologies d'épuration des eaux usées.

33. Le partenariat pour un système d'approvisionnement en eau salubre mis au point par les États-Unis est appliqué dans 19 pays sur cinq continents dans le but de réduire les maladies transmises par l'eau parmi les enfants de moins de 5 ans et dans d'autres groupes de population vulnérables. Cette formule de partenariat rassemble les pouvoirs publics, les ONG et le secteur privé et repose sur trois éléments clés: l'épuration de l'eau au moyen d'une solution désinfectante produite localement; des réservoirs d'eau salubre; et une amélioration des pratiques en matière d'assainissement et d'hygiène par le biais d'une commercialisation parallèle, de la mobilisation des communautés et d'autres méthodes.

34. Le Protocole CEE/OMS sur l'eau et à la santé se rapportant à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux est le premier instrument international d'envergure visant à prévenir, combattre et faire reculer les maladies liées à l'eau. Les dispositions de ce Protocole portent notamment sur la protection des ressources en eau utilisées pour l'approvisionnement en eau potable et des écosystèmes aquatiques correspondants, une protection suffisante de la santé de l'homme contre les maladies liées à l'eau, et la mise en place de systèmes efficaces pour surveiller les situations risquant d'entraîner des épisodes ou des incidents de maladies liées à l'eau et pour intervenir en cas de tels épisodes ou incidents. Ce Protocole pourrait constituer une source d'inspiration en vue de la mise en place de régimes juridiques analogues dans d'autres régions du monde.

-----